



## **CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN**

**SEANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026**

### **PROCES-VERBAL**

**Convocations et synthèses des délibérations envoyés le 15 Janvier 2026**

## **ORDRE DU JOUR**

### **I) Discussion : Résultats budgétaires 2025 et orientations 2026 – présentation**

### **II) Projets de Délibération**

#### **A) Administration**

- 2026\_01 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

#### **B) Finances**

- 2026\_02 2026\_02 Remboursement à la commune de d'Escalles des frais de personnel et de maintenance du matériel stocké à Escalles et mis à disposition de la commune de Fréthun

### **III) Questions diverses**

**Monsieur le Maire :**

« Bonjour à toutes et à tous. Il est 18h00, j'ouvre la séance et je procède à l'appel des conseillers

NOM	PRENOM	Présent	Absent	Excusé	Procuration à
AUCHEDE	VINCENT	X			
BLANPAIN	GERALDINE	X			
BLANQUART	JEAN-LUC	X			
BLONDEL	VERONIQUE			X	BLANPAIN GERALDINE
BOCQUELET	SYLVIE	X			
CHEVALIER	NICOLAS		X		Arrivée à 18h05
COCQUET	NATHALIE	X			
CROMBEZ	PATRICK	X			
DENEZ	BLANDINE			X	COCQUET NATHALIE
DEROUCETTE	THIERRY	X			
FAMCHON	LAURENT	X			
HEDDEBAUX	GUY	X			
ROUTIER	VIRGINIE	X			
VANTHOURNOUT	DENIS			X	GUY HEDDEBAUX
WISSOCQ	MARTINE	X			

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

« Le quorum des présents étant fixé à 8, nous sommes 11 donc le quorum est respecté. Le nombre de votes est donc de 14/15 (11 présents + 3 pouvoirs).

Quelqu'un souhaite-t-il désigné être secrétaire de séance ?

Mr Vincent Auchédé, souhaitez-vous être secrétaire de séance ? »

Mr Vincent Auchédé, : « Oui avec plaisir ».

Monsieur le Maire : « Je vous propose de désigner Monsieur Vincent Auchédé, secrétaire de séance. Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

Monsieur Vincent Auchédé, est donc nommé secrétaire de séance.

Vous avez tous été destinataire du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 Décembre dernier dont le secrétaire était Laurent Famchon. Ce dernier appelle-t-il des commentaires de votre part ?

Le procès-verbal de la dernière séance est donc approuvé à l'unanimité.

Nous allons dans un 1er temps vous présenter les résultats budgétaires 2025 et les orientations 2026, comme nous le faisons chaque année en Janvier.

Je vais laisser à la parole à Mme Guilbert, notre DGS, pour cette présentation ».

\*\*\*\*\*



Les dépenses de personnel ont augmenté de 2,9% par rapport à 2024, soit +27K€ (1 ETP contractuel sur 2025+15K€ / cotisation CNRACL +12K€ dûe à l'augmentation du taux de cotisation de 4% - d'ailleurs il augmentera encore en 2026 de 3,65 % idem en 2027 et 2028.....L'augmentation du taux de contribution employeurs est progressive jusqu'à atteindre 43,65 % en 2028).

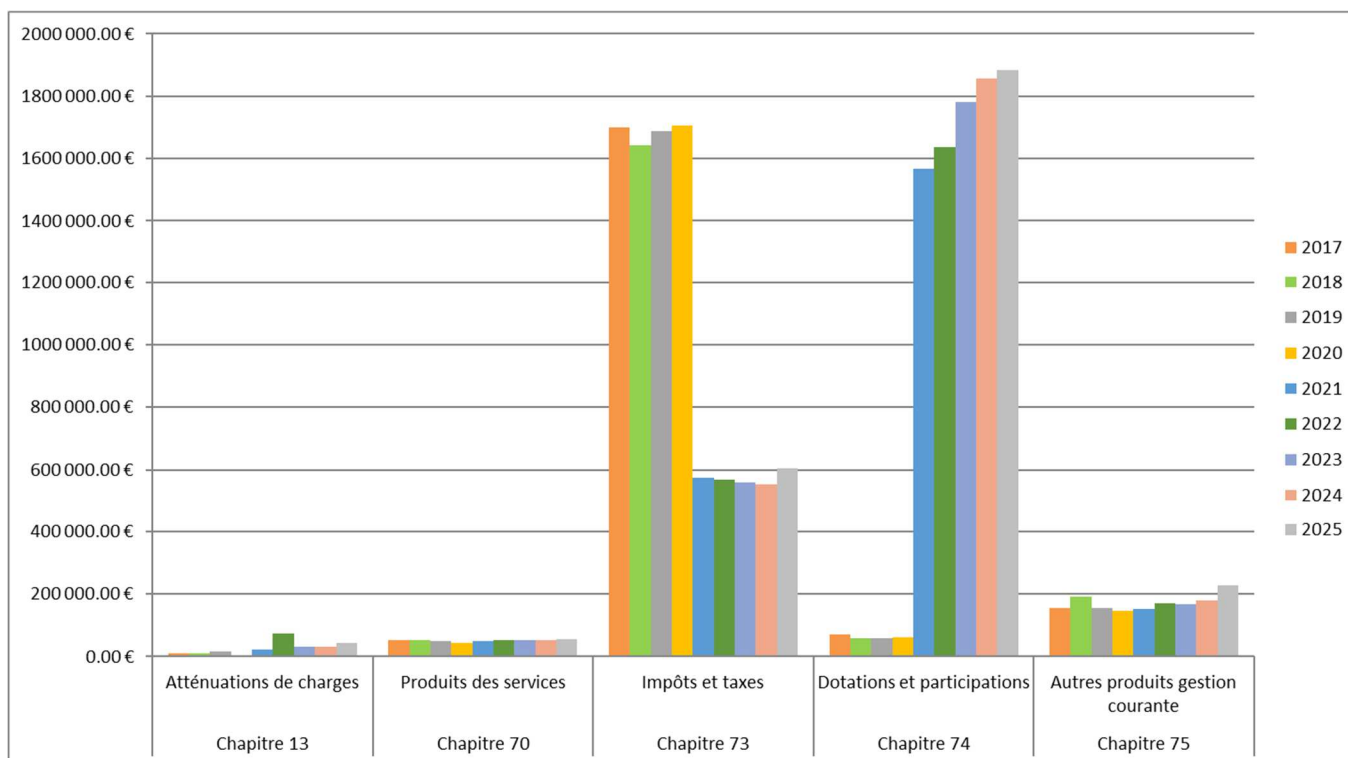
Les charges générales ont augmenté par rapport à 2024 de 2,5% soit +16K€ dont :

- Séjour neige : +15K€ (+15 enfants)
- Elagage arbres + remplacement bouches incendies : +40K€
- Baisse de l'Energie Electricité : -20 K€ ( Leds + détection)
- Chauffage Gaz propane bâtiments : -12K€ (changement de fournisseur)
- Réparations de matériel : -9 K€

Les charges exceptionnelles ont augmenté de 70K€ par rapport à 2024 soit 70% de l'augmentation des dépenses de fonctionnement (annulation puis réémission d'un titre 2024 pour la vente d'une parcelle non grevé de TVA immobilière). Cette opération ne se reproduira pas sur 2026.

B) Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

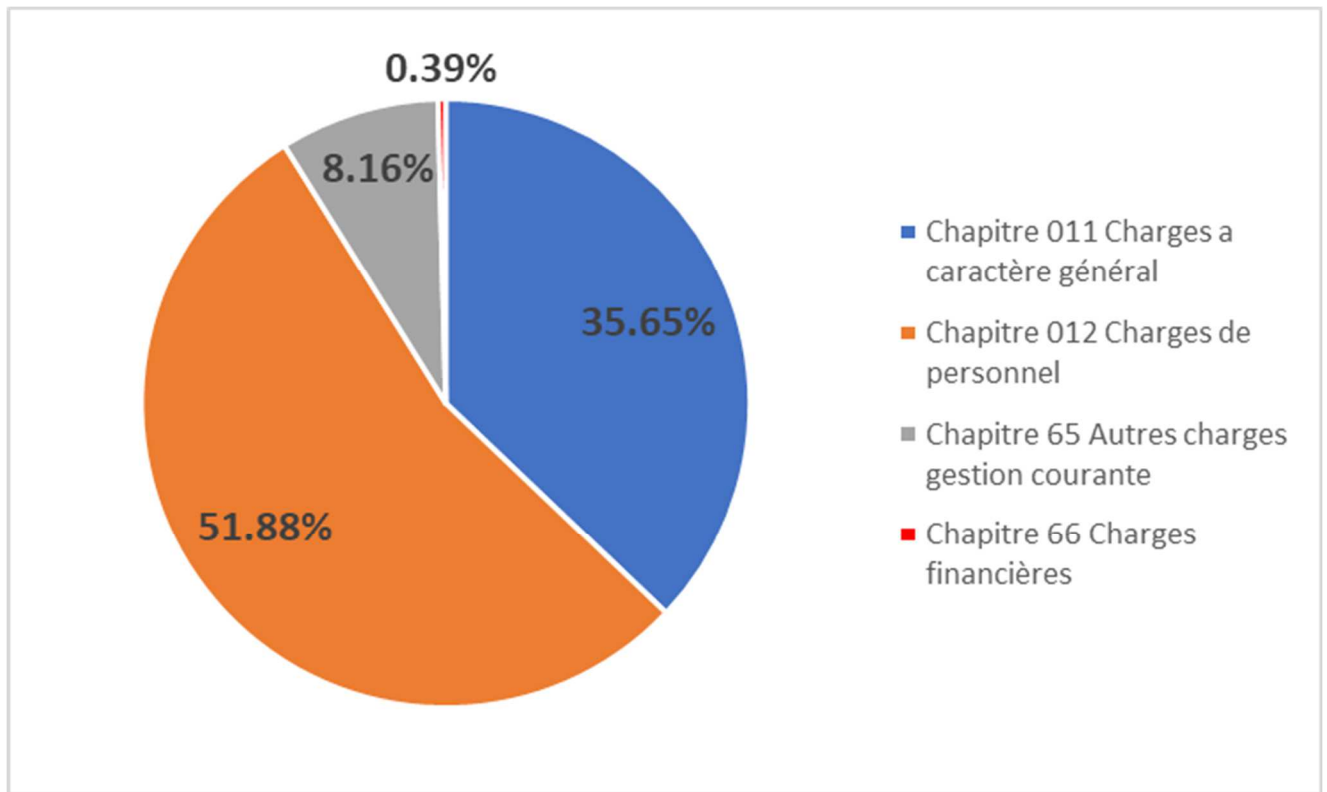
- de la fiscalité directe locale notamment, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti,
- des recettes fiscales indirectes (taxes sur l'électricité, taxes sur les pylônes, taxes de stationnement) ;
- des reversements de l'agglomération
- des dotations et compensation versées par l'État notamment la compensation de la taxe d'habitation ;
- des loyers, des redevances scolaires....



Le total des recettes réalisées sur 2025 s'élève en fonctionnement à **2 897 472,47 € contre 2 792 914,03 €** en 2024 soit une augmentation de plus de 105K € (+50 K€ de taxes foncières (sans effet taux) + 50K€ d'allocations compensatrices de l'Etat).

Avec l'excédent de fonctionnement 2024 reporté de **1 000 000,00 €** la section de fonctionnement 2025 présente un excédent total de **1 550 134,42 €** contre **1 551 881,67 en 2024**.

C) Répartition des dépenses 2025 :



**2) la section d'investissement** : regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la collectivité.

En Dépenses : remboursement du capital des emprunts, travaux de construction, achat de matériel, gros travaux de voirie, achat de terrain, ...

En Recettes : vente d'un terrain ou de mobilier, subvention pour financer des travaux, taxes d'urbanisme, autofinancement, FCTVA...

A) Le total des **dépenses** réalisées sur 2025 s'élève en investissement **1,52 M€** (hors opérations d'ordre) dont :

- 700K € de travaux de réhabilitation de voirie, enfouissement des réseaux, éclairage en LED
- 175 K€ de remboursement d'emprunts

B) Le total des **recettes** réalisées en 2025 en investissement d'élève à **1 332 429,09 €** contre **1 166 167,16 €** en 2024 dont :

- 551 K€ d'autofinancement contre 556 K€ en 2024,
- 127 K€ de FCTVA contre 102 K€ en 2024,
- 520 K€ de subvention d'investissement contre 310 K€ en 2024

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent	Dépenses/déficit	Recettes/Excédent
Résultats reportés		1 000 000.00 €	120 483.80 €			1 000 000.00 €
Part affectée à l'INV (R1068 de N-1)				551 881.67 €		551 881.67 €
Opérations propres de l'exercice (taper les dépenses et les recettes)	2 377 960.05 €	2 928 094.47 €	1 526 806.81 €	780 367.42 €	3 904 766.86 €	3 708 461.89 €
Totaux	2 377 960.05 €	3 928 094.47 €	1 647 290.61 €	1 332 249.09 €	4 025 250.66 €	5 260 343.56 €
<b>Résultat global de clôture (contraction)</b>		1 550 134.42 €	315 041.52 €			1 235 092.90 €
	Excédent financement de la section INV		0.00 €	(RD001)		
	Besoin de financement de la section INV	⇒	315 041.52 €			
	Restes à réaliser recettes		329 273.10 €	(cf état des restes à réaliser)		Détermination du besoin total de financement de la section INVESTISSEMENT
	Restes à réaliser dépenses		484 827.30 €			
	Excédent total de financement de l'INV	⇒				
	Besoin total de financement de l'INV		470 595.72 €	(à couvrir par R1068)		

Avec le déficit d'investissement 2024 reporté d'un montant de **120 483,80 €** la section d'investissement présente un déficit de **315 041,52 €**.

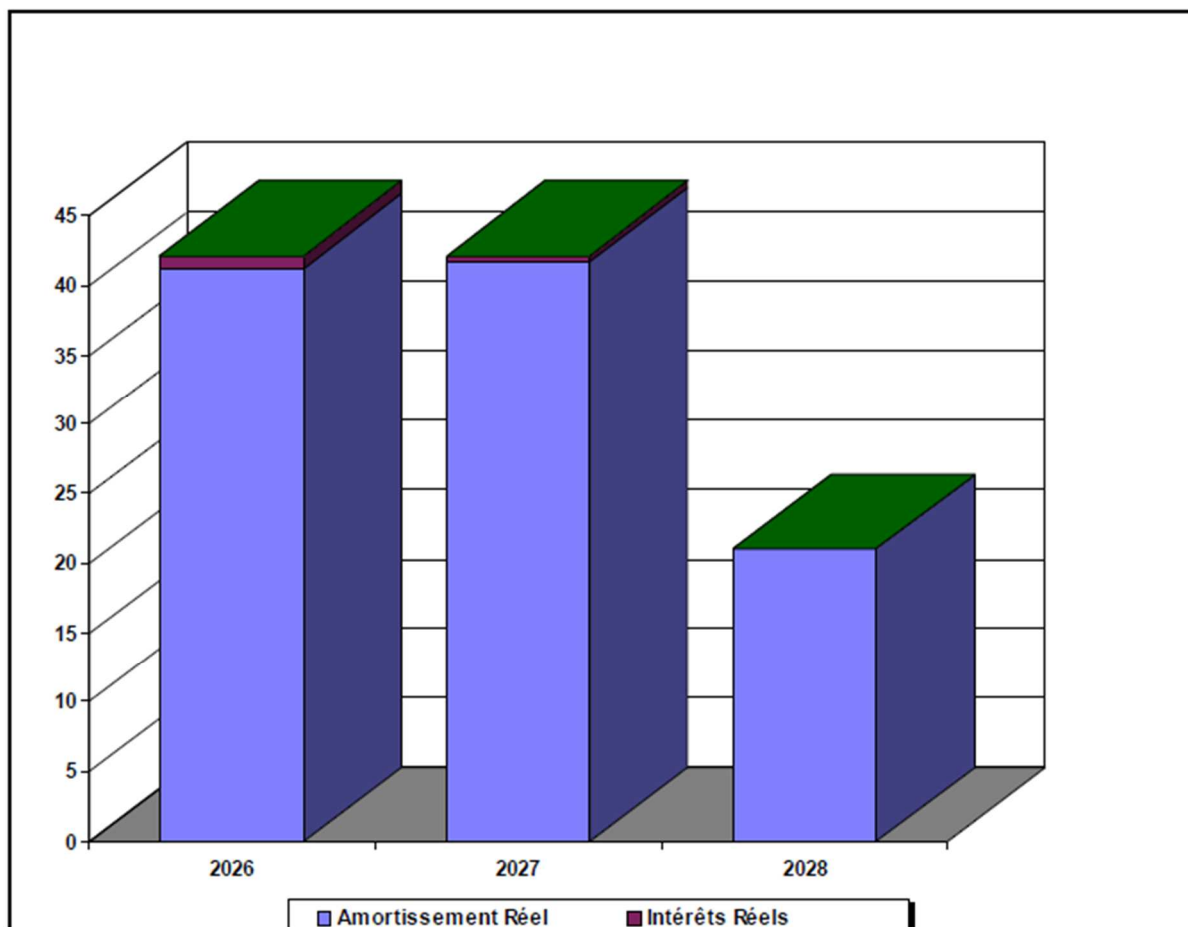
Les restes à réaliser 2025 (solde travaux voiries rue de l'église et rue des prairies) s'élèvent en dépenses à **484 827,30 €** et en recettes à **329 273,10 €** (subvention).

**Pour rappel, aucun emprunt n'a été réalisé sur l'exercice 2025. Les dépenses d'investissements ont été intégralement financées par l'autofinancement, les subventions d'investissement et le FCTVA.**

**III) Dette au 31/12/2025**

Nombre d'emprunts en cours	Capital restant du	Taux Moyen
1	103 928,10 €	4 %

**COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES**



#### IV) Fiscalité

	2021	2022	2023	2024	2025	Evol 2024/2025
TAXE D HABITATION	1 541.00 €	2 492.00 €	3 934.00 €	5 136.00 €	3 006.00 €	-2 130.00 €
TAXE FONCIERE BATIE	1 835 662.00 €	1 913 343.00 €	2 078 628.00 €	2 177 826.00 €	2 226 822.00 €	48 996.00 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	14 198.00 €	14 691.00 €	14 474.00 €	16 010.00 €	15 066.00 €	-944.00 €
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	1 533 215.00 €	1 586 233.00 €	1 737 457.00 €	1 794 122.00 €	1 848 114.00 €	53 992.00 €
COEFFICIENT NEUTRALISATEUR	-2 193 122.00 €	-2 275 523.00 €	-2 481 406.00 €	-2 594 381.00 €	-2 649 956.00 €	-55 575.00 €
FNGIR	63 770.00 €	63 770.00 €	63 770.00 €	63 770.00 €	63 770.00 €	0.00 €
DCRTP	31 713.00 €	31 713.00 €	31 713.00 €	30 935.00 €	17 623.00 €	-13 312.00 €
TAXES SUR LES PYLONES	35 572.00 €	37 331.00 €	39 160.00 €	42 996.00 €	45 246.00 €	3 836.00 €
DOTATION DE SOLIDARITE AGGLO	2 424.96 €	2 424.96 €	21 237.00 €	21 237.00 €	23 237.00 €	0.00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION AGGLO	378 256.00 €	378 256.00 €	378 256.00 €	378 256.00 €	378 256.00 €	0.00 €
DGF	0.00 €	0.00 €	76.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total</b>	<b>1 703 229.96 €</b>	<b>1 754 730.96 €</b>	<b>1 887 299.00 €</b>	<b>1 935 907.00 €</b>	<b>1 971 184.00 €</b>	<b>35 277.00 €</b>
<b>Evolution N-1</b>		<b>51 501.00 €</b>	<b>132 568.04 €</b>	<b>48 608.00 €</b>	<b>35 277.00 €</b>	

Au final, la commune a perçu en 2025 un peu plus de 35K€ de recettes fiscales et dotations supplémentaires par rapport à 2024. On constate cependant une baisse annuelle importante des recettes fiscales malgré l'effet bases, en partie due au prélèvement de l'Etat ; cette année on nous a prélevé en plus + de 40k€ pour le DILICO (prélèvement sur les communes les plus riches pour reverser aux plus pauvres).

#### V) Epargnes

**Epargne nette :** permet de déterminer la capacité d'autofinancement de la collectivité après remboursement de la dette (si on injectait tout l'excédent de fonctionnement restant en investissement)

**Capacité de Désendettement :** permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne ; elle s'exprime en nombre d'années :

moins de 8 ans : zone verte / entre 8 et 11 ans : zone médiane / entre 11 et 15 ans : zone orange / plus de 15 ans : zone rouge

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Epargne Nette</b>	<b>397 113 €</b>	<b>436 110 €</b>	<b>468 701 €</b>	<b>432 398 €</b>	<b>543 673 €</b>	<b>495 216 €</b>
<b>Capacité de Désendettement (en années)</b>	<b>1.62</b>	<b>1.53</b>	<b>1.43</b>	<b>1.46</b>	<b>1.26</b>	<b>1.34</b>

## II) Orientations 2026

1) La section de fonctionnement s'équilibrera à **3 500 000,00 €** comme les années précédentes.

Hors opérations d'ordre les dépenses prévisionnelles 2026 s'élèvent à **2 466 000,00 €**.

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 011</b>	Charges à caractère général	670 200.00 €	947 500.00 €	924 476.00 €	885 500.00 €
<b>Chapitre 012</b>	Charges de personnel	900 000.00 €	944 500.00 €	944 500.00 €	944 500.00 €
<b>Chapitre 65</b>	Autres charges gestion courante	155 000.00 €	155 000.00 €	160 000.00 €	160 000.00 €
<b>Chapitre 66</b>	Charges financières	20 000.00 €	14 000.00 €	12 000.00 €	1 000.00 €
<b>Chapitre 67</b>	Charges exceptionnelles	4 500.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €
<b>Chapitre 68</b>	Dotations aux provisions			24.00 €	0.00 €
<b>Chapitre 014</b>	Atténuations de produits	350 000.00 €	400 000.00 €	420 000.00 €	470 000.00 €
<b>Sous total</b>		<b>2 099 700.00 €</b>	<b>2 466 000.00 €</b>	<b>2 466 000.00 €</b>	<b>2 466 000.00 €</b>
<b>Chapitre 022</b>	Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Chapitre 023</b>	Virement à la sect° d'investis.	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
<b>Chapitre 042</b>	Opérations d'ordre entre section	50 300.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €
<b>Sous total Ordre</b>		<b>1 050 300.00 €</b>	<b>1 034 000.00 €</b>	<b>1 034 000.00 €</b>	<b>1 034 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>3 150 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					
		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
<b>Chapitre 002</b>	Excédent antérieur reporté Fonc	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
<b>Chapitre 13</b>	Atténuations de charges	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Chapitre 70</b>	Produits des services	45 000.00 €	45 250.00 €	45 250.00 €	45 000.00 €
<b>Chapitre 73</b>	Impôts et taxes	465 000.00 €	463 263.00 €	463 263.00 €	465 000.00 €
<b>Chapitre 731</b>	Fiscalité Locale	55 000.00 €	60 546.00 €	60 546.00 €	60 000.00 €
<b>Chapitre 74</b>	Dotations et participations	1 426 000.00 €	1 769 015.00 €	1 769 015.00 €	1 770 000.00 €
<b>Chapitre 75</b>	Autres produits gestion courante	150 000.00 €	161 926.00 €	161 926.00 €	160 000.00 €
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>3 150 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>3 500 000.00 €</b>

2) En ce qui concerne l'investissement, la section s'équilibrera à **2 065 000,00 € contre 2 250 000,00 €**

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>Chapitre 001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	0.00 €	0.00 €	120 483.80 €	315 041.52 €
<b>Chapitre 16</b>	Remboursement d'emprunts	160 000.00 €	165 800.00 €	170 000.00 €	41 250.00 €
<b>Chapitre 20</b>	Immobilisations incorporelles	10 000.00 €	4 080.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
<b>Chapitre 21</b>	Immobilisations corporelles	1 821 163.60 €	1 853 435.61 €	1 670 000.00 €	<b>1 098 708.48 €</b>
<b>Chapitre 23</b>	Immobilisations en cours	173 836.40 €	376 684.39 €	268 601.20 €	600 000.00 €
<b>Sous total Réel</b>		<b>2 165 000.00 €</b>	<b>2 400 000.00 €</b>	<b>2 239 085.00 €</b>	<b>2 065 000.00 €</b>
<b>Chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales			10 915.00 €	
<b>Sous Total Ordre</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 915.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>2 165 000.00 €</b>	<b>2 400 000.00 €</b>	<b>2 250 000.00 €</b>	<b>2 065 000.00 €</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
<b>Chapitre 001</b>	Solde d'exécution d'inv. reporté	238 236.68 €	182 879.38 €	0.00 €	0.00 €
<b>Chapitre 021</b>	Virement de la section de fonct.	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €	1 000 000.00 €
<b>Chapitre 040</b>	Opérations d'ordre entre section	50 300.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €	34 000.00 €
<b>Chapitre 041</b>	Opérations patrimoniales	120 000.00 €		10 915.00 €	
<b>Sous Total Ordre</b>		<b>1 408 536.68 €</b>	<b>1 216 879.38 €</b>	<b>1 044 915.00 €</b>	<b>1 034 000.00 €</b>
<b>Chapitre 10</b>	Dotations Fonds divers Réserves	629 026.40 €	681 331.25 €	654 875.00 €	701 726.90 €
<b>Chapitre 13</b>	Subventions d'investissement	172 300.00 €	501 789.37 €	550 210.00 €	<b>329 273.10 €</b>
<b>Sous Total Réel</b>		<b>801 326.40 €</b>	<b>1 183 120.62 €</b>	<b>1 205 085.00 €</b>	<b>1 031 000.00 €</b>
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2 209 863.08 €</b>	<b>2 400 000.00 €</b>	<b>2 250 000.00 €</b>	<b>2 065 000.00 €</b>

Dont Restes à Réaliser 2025 (en dépenses 484 827,30 € - essentiellement travaux voiries rue des Prairies et rue de l'Eglise et en recettes 329 273,10 € subvention réhabilitation voiries essentiellement)

**Dont en Dépenses :**

- 250 000 € pour le solde des Travaux de réfection des voiries et enfouissement réseaux - Rue des prairies et rue de l'Eglise
- 50 000 € pour les travaux d'isolation des logements de la gendarmerie
- 40 000 € pour le remplacement des tôles polycarbonates du gymnase coté mairie
- 30 000 € pour la rénovation des fenêtres de la salle des fêtes
- 17 000 € pour la rénovation des portes des vestiaires foot du bas

**Synthèse inscriptions budgétaires 2026**

Fonctionnement		Investissement	
Depenses réelles	2 466 000.00 €	Dépenses réelles	623 881.18 €
		Deficit N-1	315 041.52 €
Dépenses d'ordre	34 000.00 €	Reports N-1	484 827.30 €
Virement SI 023	1 000 000.00 €	Capital emprunt à rembourser	41 250.00 €
		Reserves	600 000.00 €
<b>Total</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 065 000.00 €</b>
Recettes réelles	2 500 000.00 €	Recettes réelles	151 592.48 €
Recettes d'ordre	0.00 €	RAR N-1	329 273.10 €
Excédent N-1	1 000 000.00 €	Recettes d'ordre	34 000.00 €
		Autofinancement	550 134.42 €
		Excédent N-1	
		Virement SI 021	1 000 000.00 €
<b>Total</b>	<b>3 500 000.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 065 000.00 €</b>

En vert, bleu et jaune, ce sont des inscriptions qui ne génèreront pas de mouvements de trésorerie (pas de décaissements ni d'encaissements). Il s'agit de réserves ou de mouvements d'ordre.

Donc en dehors de ces mouvements, les dépenses d'investissement s'élèveront à **1 150 000 € au maximum** (en orange).

### III) Subventions d'investissement

#### 1) Reste à percevoir : 361K€

		Projet	Montant HT	Attribution	Solde à percevoir
FARDA	2024	AVC voirie Rue de l'église	141 691.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €
	2025	Réhabilitation église intérieur	91 663.00 €	22 500.00 €	22 500.00 €
AGGLO	2024			25 000.00 €	25 000.00 €
DETR	2025	Rénovation énergétique du gymnase et des logements gendarmerie - menuiseries	81 080.20 €	20 270.05 €	20 270.05 €
FDE62	2025	Travaux d'éclairage public Rue de l'église 2025	63 600.16 €	12 720.00 €	12 720.00 €
	2025	Travaux d'éclairage public Rue des prairies 2025	96 284.49 €	19 347.00 €	19 347.00 €
DSIL	2025	Rénovation énergétique du gymnase et des logements gendarmerie - menuiseries	81 080.20 €	20 270.05 €	20 270.05 €
ETAT	2024	Inondations fonds exceptionnel Rue des prairies	323 190.00	226 233.00	226 233.00
<b>TOTAL</b>			<b>878 589.05 €</b>	<b>361 340.10 €</b>	<b>361 340.10 €</b>

#### 2) Nouvelles demandes

Projets 2026	Montant HT	FARDA	% FARDA	DETR	% DETR	DSIL	% DSIL	Autre	% Autre	Autofinancement	% Fréthun
<b>Travaux de rehabilitation des voiries</b>	<b>380 254.40 €</b>			<b>32 319.00 €</b>	<b>8.50%</b>			<b>28 532.20 €</b>	<b>7.50%</b>	<b>93 170.20 €</b>	<b>24.50%</b>
Rue des Prairies Voirie	323 190.00 €			32 319.00 €	10.00%					64 638.00 €	20.00%
Travaux voirie + toles gymnase	57 064.40 €							28 532.20 €	50.00%	28 532.20 €	50.00%
<b>Rénovation d'équipements sportifs</b>	<b>66 104.44 €</b>					<b>52 883.55 €</b>	<b>80.00%</b>			<b>13 220.89 €</b>	<b>20.00%</b>
Rénovation énergétique des vestiaires foot(menuiseries), du gymnase (toles polycarbonates) et de la salle des fetes (menuiseries)	66 104.44 €					52 883.55 €	80.00%			13 220.89 €	20.00%
<b>TOTAL</b>	<b>446 358.84 €</b>			<b>32 319.00 €</b>	<b>7.24%</b>	<b>52 883.55 €</b>	<b>11.85%</b>	<b>28 532.20 €</b>	<b>6.39%</b>	<b>106 391.09 €</b>	<b>23.84%</b>

A ce jour nous avons déposé des demandes de subventions à hauteur de 113K€ soit un peu plus de 25% du coût des travaux 2026.

Certaines dépenses prévues au Budget 2026 verront leur réalisation conditionnée par l'obtention ou non d'une subvention.

**B) LE PERSONNEL COMMUNAL**

**1. Présentation structurelle des effectifs**

	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
	En Nombre	En ETP	En Nombre	En ETP
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	22	18.5	23	19.94
Agents non titulaires permanents	2	1.3	1	0.31
Autres (saisonniers, vacataires, Contrat d'apprentissage)	1	1	1	1
<b>Effectif total tous statuts confondus</b>	<b>25</b>	<b>20.8</b>	<b>25</b>	<b>21.25</b>

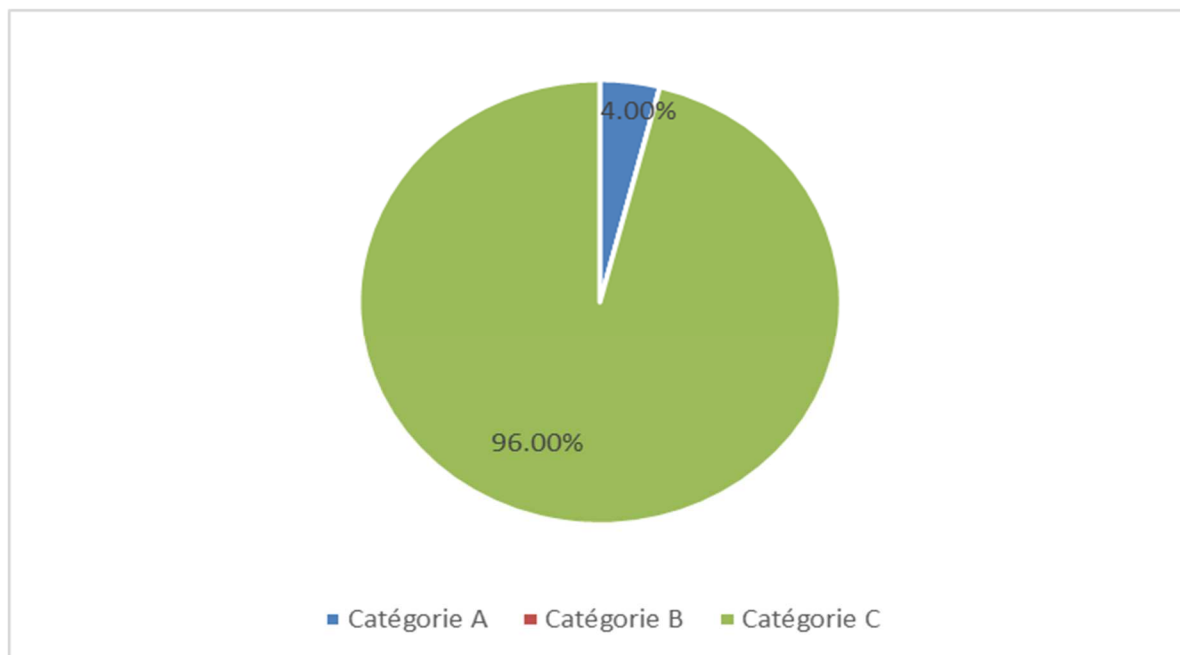
**2. Parité dans les effectifs**



**3. Pyramide des âges**

Au niveau national, les agents de la Fonction Publique Territoriale sont âgés de 44 ans en moyenne. En moyenne les agents de Fréthun ont 44 ans. Trois agents ont 55 ans plus à ce jour.

#### 4. Répartition des agents par Catégorie d'Emploi et par Filière



La filière Technique (88%) regroupe la majorité des agents, suivie ensuite par la filière Administratives (12%)

#### 5. L'intégration des personnes porteuses d'un Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs. Fréthun répond à cette obligation car 2 agents sont reconnus RQTH

#### 6. Action sociale et protection sociale complémentaire

La Collectivité participe à la complémentaire santé (59€/mois) et aux contrats de prévoyance (garantie maintien de salaire) (11€/mois)

#### 7. Données sociales 2025

- a) Accidents du travail : 1 accident du travail déclaré en 2025 contre 0 en 2024
- b) Absentéisme :
  - 506 jours d'arrêt accident de travail contre 0 en 2024
  - 835 jours d'arrêt maladie ordinaire en 2025 contre 502 en 2024 (dont un agent en disponibilité d'office pour raison de santé en arrêt sur toute l'année, un agent en arrêt sur 321 jours, un sur 72 jours, un sur 35 jours...)
  - 0 jours congés maternité/paternité contre 0 en 2024
- c) Relations sociales : 0 agent en grève sur 2025 contre 1 sur 1 journée en 2024
- d) Discipline : Aucune sanction disciplinaire en 2025
- e) Adhésion au CNAS et chèques déjeuners pour 23/23 Fonctionnaires

**C) LES INDEMNITES DES ELUS MUNICPAUX**

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Il revient aux collectivités d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant à leur conseil, « au titre de tout mandat ou de toute fonction ».

Les indemnités brutes annuelles imposables perçues par les élus de Fréthun en 2025, comme en 2024 sont :

	Fréthun	VP Grand Calais	Conseiller Départemental
Maire	25 452,18 €	20 716,93 €	34 528,22 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	8 138,76 €		
2 <sup>ème</sup> adjoint	8 138,76 €		
3 <sup>ème</sup> adjoint	8 138,76 €		

Mr le Maire : « Merci Mme Guilbert. Mesdames et Messieurs, avez-vous des questions ?  
Non. Parfait.

Nous passons donc à la présentation des projets de délibérations.

**1) 2025\_43 Attributions exercées par délégation du conseil municipal - Article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu**

Depuis le dernier conseil municipal, j'ai usé de ma délégation de pouvoir dans les affaires suivantes :

- Arrêté municipal d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public et d'autorisation de signature de la convention – LATROUITE SEBASTIEN - CHEZ SEB – FOOD TRUCK

Y a-t-il des questions ? Non

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Merci. Nous passons donc à la délibération suivante

\*\*\*\*\*

**2) 2026\_02 Remboursement à la commune de d'Escalles des frais de personnel et de maintenance du matériel stocké à Escalles et mis à disposition de la commune de Fréthun**

La commune d'Escalles stocke dans un hangar sur sa commune du matériel qu'elle met

ponctuellement à disposition de la commune de Fréthun pour ses évènements (tables, chaises, grilles...)

La commune d'Escalles sollicite le remboursement par Fréthun des frais de personnel de son agent mis à disposition et de la maintenance du matériel annuel depuis 2022 au prorata du matériel prêté.

Ainsi la commune de Fréthun doit au total 1 579,37 € à la commune d'Escalles pour la période 2022/2025.

Il vous est proposé d'accorder ce remboursement.

Y a-t-il des questions ? Non

Qui est contre ? 0

Qui s'abstient ? 0

**ADOpte A L'UNANIMITE**

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, et étant donné qu'il n'y a pas de questions je vous propose lever la séance »

La séance est levée à 18h30

*PV adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 Avril 2026*

Le Secrétaire,  
Vincent AUCHEDÉ



Le Maire  
Guy HEDDEBAUX

